

CONSEIL MUNICIPAL du 9 Avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril à 18 heures, le Conseil Municipal de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques BERNARD.

Date de convocation : 1^{er} avril 2021

Présents : Thérèse TISSERAND, Catherine PINJON, Guillaume SAGNES, Marie-Agnès GAGNOUD, Jean GALLIEN, Eric VANDERWEYEN, Elisabeth CAMOULES, Carole MILLET, Isabelle GARDIEN, Alexandre PATTARD, Véronique REGNAULT, Sylvain CHARLOT, Ludovic LOMBARD, Céline DUBOIS FOURNEL.
Arrivée d'Isabelle GARDIEN à 18h25
Arrivée de Vincent COTTAZ à 19h28

Absents : Fabrice GENTIL, Serge MEYRIEUX, Fabienne DE LA ROCHE

Procuration : 2, Fabienne DE LA ROCHE à Jacques BERNARD, Serge MEYRIEUX à Thérèse TISSERAND

Secrétaire de séance : Est désigné comme secrétaire de séance : Eric VANDERWEYEN

ORDRE DU JOUR :

- Approbation Procès verbal du 17-03-2021
- Recours urbanisme : désignation cabinet avocats
- Vote du COMPTE de GESTION 2020
- Vote du COMPTE ADMINISTRATIF 2020
- Affectation des RESULTATS 2020
- Vote TAUX IMPOSITION 2021
- Attribution SUBVENTIONS
- Vote du BUDGET PRIMITIF 2021
- QUESTIONS DIVERSES

Le quorum étant atteint le Maire ouvre la séance à 18h07

✚ Procès verbal du Conseil municipal du 17 mars 2021

Adopté à la majorité absolue, M. Charlot souhaite s'abstenir (15 pour, 0 opposition, 1 abstention)

✚ RECOURS URBANISME : DESIGNATION CABINET AVOCATS

Suite au recours intenté à l'encontre de la décision de non-opposition à déclaration préalable visant l'installation d'une antenne de téléphonie sur le territoire communal, le Maire propose de faire appel à un cabinet d'avocats pour assurer la défense des intérêts de la commune et la représenter devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater le Cabinet d'avocats SCP FESSLER JORQUERA & ASSOCIES, à GRENOBLE.

✚ FINANCES COMMUNALES

Monsieur Brochier, consultant en gestion et stratégie financière, Directeur Général des Services de la commune de La Buisse, a été invité pour faire une formation sur le budget et finances communales. Monsieur Brochier décrit les procédés relatifs à la préparation du budget et à la séquence des différentes étapes aboutissant à son adoption.

Arrivée d'Isabelle GARDIEN à 18h25

Approbation du COMPTE de GESTION 2020

Considérant la régularité et la conformité du compte de gestion tenu par le trésorier avec le compte administratif de la commune, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2020.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2020, lequel s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		271 357.72		389 243.02		660 600.745
Opérations de l'exercice	688 948.27	649 195.24	845 610.36	1 164 628.25	1 534 558.63	1 813 823.49
TOTAUX	688 948.27	920 552.96	845 610.36	1 553 871.27	1 534 558.63	2 474 424.23
Résultats Clôture		231 604.69		708 260.91		939 865.60

Le compte administratif 2020 est en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

M. le Maire, ayant quitté la séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité absolue, M. Jean GALLIEN, ancien maire et ordonnateur pendant 6 mois de l'année 2020 ne souhaitant pas prendre part au vote (14 pour, 0 opposition, 1 abstention) le compte administratif 2020

Arrivée de Vincent COTTAZ à 19h28**AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Le Maire rappelle au Conseil que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 est de 708 260.91 € conformément au Compte Administratif.

Il propose au Conseil d'affecter cet excédent de la façon suivante :

- Section d'INVESTISSEMENT au chapitre 1068 → 600 000 €
- Section de FONCTIONNEMENT au chapitre 002 → 108 260.91 €

Le Conseil municipal approuve ces affectations à l'unanimité.

VOTE des TAUX d'IMPOSITION 2021

Avant de procéder au vote des taux d'imposition 2021, le Maire précise que la taxe d'habitation sur les résidences principales a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi des finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

L'année 2021 est l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Pour compenser la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) leur est transférée.

Ainsi le taux voté est majoré du dernier taux de 15.90% de l'année 2020, voté par le conseil départemental.

Il en résulte que le taux de référence de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2020 utilisé pour l'application des règles de lien en 2021 est égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020.

Le Maire rappelle les taux appliqués jusqu'à présent :

- TAXE d'HABITATION 7.41 %
- FONCIER BATI 16.14 %
- FONCIER NON BATI 49.18 %

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les taux d'imposition suivants pour l'année 2021 :

- FONCIER BATI 32.04% (16.14% + 15.90%)
- FONCIER NON BATI 49.18 %

SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

Après examen, en commission des finances, des demandes transmises par diverses associations, il est proposé une attribution de subvention aux associations suivantes :

C.C.A.S. La Chapelle	8 000 €
FNACA	100 €
Amicale des donateurs de sang	100 €
BVT (frais formation)	250 €
Rugby Club Vallons de la Tour	250 €

Le Maire informe que le principe pour fixer les règles d'attribution de subventions aux associations sera examiné en commission Animation et finances pour les prochaines demandes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution de subventions tel qu'énuméré par le Maire.

VOTE du BUDGET PRIMITIF 2021

Après examen en commission des finances, il est présenté au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2021:

FONCTIONNEMENT : Il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 171 528 €

Code	Libellé	Budget Cumulé N-1	Réalisations N-1	Réalisations	Propositions (BP)	Vote (BP)
RECETTES						
02	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	389 243,02	389 243,02		108 260,91	
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	299,98	594,40		1 500,00	
42	Opérations d'ordre de transfert entre secti	268,94	268,94			
0	PRODUITS DES SERVICES DOMAINE VEN	55 500,00	44 381,21	23 502,23	51 150,00	
3	IMPOTS ET TAXES	741 328,00	697 892,00	171 653,00	774 147,00	
4	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP	98 587,00	307 274,46	25 044,00	138 130,00	
5	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURAN	108 424,00	94 732,94	32 454,88	98 040,00	
6	PRODUITS FINANCIERS	100,00	382,40		100,09	
7	PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 411,00	19 101,90	491,00	200,00	
TOTAL	RECETTES	1 411 161,94	1 553 871,27	253 145,11	1 171 528,00	

Code	Libellé	Budget Cumulé N-1	Réalisations N-1	Réalisations	Propositions (BP)	Vote (BP)
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	372 800,00	307 190,37	90 462,23	400 000,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	450 000,00	410 713,27	101 779,34	450 000,00	
022	DEPENSES IMPREVUES	42 500,00				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEM	380 000,00			185 028,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre secti	1 511,94	1 511,94			
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	131 100,00	97 945,66	50 969,29	109 300,00	
66	CHARGES FINANCIERES	30 250,00	28 249,12	18 055,13	26 200,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00			1 000,00	
TOTAL	DEPENSES	1 411 161,94	845 610,36	261 265,99	1 171 528,00	

INVESTISSEMENT :

Montant dépenses : 1 026 109 €

Montant recettes : 1 390 899 €

SUREQUILIBRE de 364 790€

Code	Libellé	Budget Cumulé N-1	Réalisations N-1	Réalisations	Propositions (BP)	Report (BP)	Vote (BP)	Propositions (BP) + Report (BP)
RECETTES								
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	271 357,72	271 357,72		231 604,69			231 604,69
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	380 000,00			185 028,00			185 028,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 511,94	1 511,94					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERSET RESERVES	550 340,28	555 728,34	18 558,17	831 266,31			831 266,31
13	SUBVENTIONS D'INVESTIS.	355 438,00	91 454,96		143 000,00			143 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		500,00					
TOTAL	RECETTES	1 558 647,94	920 552,96	18 558,17	1 390 899,00			1 390 899,00

Code	Libellé	Budget Cumulé N-1	Réalisations N-1	Réalisations	Propositions (BP)	Report (BP)	Vote (BP)	Propositions (BP) + Report (BP)
INVESTISSEMENT								
DEPENSES								
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	268,94	268,94					
10	REPRISE SUR APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	10 000,00	6 803,52			3 196,00		3 196,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	98 634,00	97 633,53	80 819,23	101 000,00	1 000,00		102 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORP.	65 000,00	10 843,80	5 188,80		54 000,00		54 000,00
204	Subventions d'équipement versées	3 000,00	623,00	623,00	-1 754,00	2 377,00		623,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	301 243,00	149 834,34	14 871,75		150 290,00		150 290,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 080 502,00	422 941,14	4 572,84	67 500,00	648 500,00		716 000,00
TOTAL	DEPENSES	1 558 647,94	688 948,27	106 075,62	166 746,00	859 363,00		1 026 109,00

Le budget de l'exercice 2021 est adopté à la majorité absolue, M. Charlot souhaite s'abstenir (17 pour, 0 opposition, 1 abstention)

QUESTIONS DIVERSES

- + Présence de tous les conseillers lors des prochaines élections prévues le 13 et 20 juin
- + prochaine réunion du conseil municipal mercredi 21 avril à 19h

Levée de séance à 20h45